



Décision n° 277/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Jean Hyppolite de Jonzac et monsieur RIVOL Isaac du 17 au 28 juin 2024 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- le LEGTA La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers (24) et monsieur BAUDRY Maxime du 3 juillet au 27 août 2024 au Jardin médicinal de Pons,

Fait à Jonzac,

Le **17** JUIN 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par déléguation,
le 8^e Vice-Président étant absente,
le 2^e Vice-Président, M. Jacky QUESSON